REPÈRES
d'histoire sociale en Midi-Pyrénées

Bulletin trimestriel de l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale de Midi-Pyrénées

n° 60

janvier 2021

1961-2021

BASSIN DE DECAZEVILLE : L'ENERGIE DE VIVRE !

© Georges Bartoli/divergence images.com

irhs Midi-Pyrénées

7, place du Fer à Cheval - 31300 TOULOUSE
Tél. : 05 61 23 35 77
Email : irhs.mp@orange.fr - Web : irhs-midi-pyrenees.com

Prix : 5 €

Directeur de publication : Alain Raynal
Mise en page : Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Impression : Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Numéro CPPAP : 0423 G 93025

Photo en noir et blanc :
Lors d'une manifestation début 1962 à Decazeville des mineurs en grève *(Source : Syndicat des mineurs CGT)*

Photo en couleur :
18 octobre 1998, place Decazes, manifestation pour la défense de la maternité et de l'hôpital. *(Source : syndicat des mineurs CGT).*

Sommaire

Edito ..... page 3

Syndicalisme et service public

Bassin de Decazeville (12) : De la lutte des mineurs au « Tous ensemble » pour les services publics ..... page 4

Entretien avec Jean-Paul Boyer : « Le territoire existe par les solidarités qui s'y tissent » ..... page 5

Prud'hommes du Tarn: Un service public à la moulinette Macron ..... page 7

Haute-Garonne : De l'ONIA de 1924 jusqu'à la fin d'AZF 2001 .... page 9

Hautes-Pyrénées : 1968, le « constat Oudinot » ..... page 11

La vie de nos instituts

Haute-Garonne :

Drapeaux : un patrimoine en restauration..... page 13

Idées

Jean Jaurès et l'islam ..... page 14

Bulletin d'adhésion 2021

Institut Régional CGT d'histoire sociale Midi-Pyrénées

Adhésion individuelle

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Adresse mail :.....@.....

Adhésion collective (Syndicats, Collectivités, Organisations...)

Organisation.....

Adresse.....

Code postal ..... Ville .....

Adresse mail :.....@.....

❒ **J'adhère à l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées et je m'abonne à la revue trimestriel de l'Institut Régional**
(prix de l'abonnement compris dans la cotisation)

Individuel .....27 € Soutien* .....50 € (ou plus)
Collectif .....55 € Soutien* .....100 € (ou plus)

❒ **Je m'abonne seulement à la revue trimestriel de l'Institut Régional**: 15 €

❒ **Je m'abonne au cahiers de l'Institut National**: 18 €
(à rajouter au tarif d'adhésion Individuel ou Collectif sans soutien ou à l'abonnement seul au bulletin trimestriel de l'Institut Régional)

Renvoyer ce bulletin à :
Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval • 31300 TOULOUSE
Accompagné du règlement (annuel) à l'ordre de :
IRHS-CGT Midi-Pyrénées

ipeca.fr

IPECA, **LA PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AÉROSPATIAL** CIVIL ET MILITAIRE.

IPECA œuvre, depuis plus de 70 ans, pour le bien-être de la communauté de l'aéronautique et de l'aérospatial civil et militaire.
Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur dans tous les domaines de la protection sociale complémentaire, **collective ou individuelle,** en **santé** comme en **prévoyance.**

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ / GARANTIE DÉCÈS / SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Pour en savoir plus : 0 810 510 510 Service 0,05 € / appel + prix appel

IPECA PRÉVOYANCE - 5 rue Paul Barruel - 75740 Paris cedex 15
Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

IPECA
UNE VIE À VOUS PROTÉGER

édito

2021 :
Soyons des passeurs d'histoire sociale

La couverture médiatique aussi partiale que largement déversée en décembre dernier lors de l'hommage rendu à Valéry Giscard d'Estaing met en évidence une fois encore que la connaissance de l'histoire sociale reste au centre d'un affrontement idéologique. Le président de la République élu de 1974 à 1981 aurait « modernisé la France » et mis en œuvre toute une série d'avancées sociétales. De la première loi sur l'IVG au droit de vote à dix-huit ans, alors que ces acquis résultent avant tout des puissants mouvements féministes et de jeunesse à partir de 1968.
Giscard c'est pour l'essentiel l'engagement de la France dans la contre-offensive libérale, c'est la financiarisation de l'économie et la casse de l'industrie à l'exemple de la sidérurgie, c'est encore la précarité de l'emploi avec la création des CDD et le doublement du taux de chômage en sept ans...
Peut-on faire l'impasse sur une connaissance critique du passé si l'on veut mieux comprendre et analyser ce que nous vivons aujourd'hui ? Ce n'est pas fortuit si Emmanuel Macron se revendique fortement de la lignée Giscard pour pousser toujours plus loin les feux du libéralisme.

« L'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent; elle compromet, dans le présent, l'action même », écrivait en 1949 l'historien et résistant Marc Bloch dans son « Apologie pour l'histoire ». La connaissance de l'histoire sociale est indispensable pour comprendre le présent et envisager le futur.
C'est pourquoi avec l'engagement actif du Comité régional CGT d'Occitanie et de son secrétaire régional Lionel Pastre, nous proposons que l'année 2021 marque une étape significative dans le développement de l'activité de l'ensemble des Instituts d'Histoire Sociale CGT sur nos territoires. Au niveau régional avec l'IRHS dont la mission en coopération avec les IDHS vise à coordonner et mettre sur pied des initiatives régionales.

Nous allons nous adresser aux responsables des Unions Départementales et des syndicats CGT pour solliciter l'adhésion de leurs organisations à l'IRHS et convier ainsi de nouveaux militants à prendre part à ce travail d'histoire, partie intégrante de l'activité syndicale CGT. Par cette activité utile et passionnante qui n'est pas réservée aux seuls retraités, ils peuvent devenir des passeurs d'histoire sociale et des formateurs fort utiles pour l'action syndicale d'aujourd'hui.

La revue trimestrielle « Repères » éditée par l'Institut Régional est reconnue par les historiens et appréciée par les syndicalistes abonnés. Ses pages publient des contributions et des documents d'histoire sociale régionale. Largement ouvertes aux articles, initiatives et travaux des instituts départementaux, elles constituent un atout irremplaçable pour la vie et l'activité syndicale. Afin d'assurer un rayonnement bien plus large de « Repères », nous lancerons très prochainement une campagne d'abonnements.
Une campagne que nous souhaitons fructueuse pour Repères et pour toute l'activité CGT.

Alain Raynal
président de l'IRHS-CGT Midi-Pyrénées

2021 Santé Solidarité Fraternité

Bassin de Decazeville (12) : De la lutte des mineurs au « Tous ensemble » pour les services publics

Les Instituts d'Histoire Sociale sont engagés dans un chantier sur le thème « Syndicalisme et service public ».

Comment les syndicats ont abordé dans l'histoire sociale les rapports plus ou moins imbriqués entre l'un et l'autre ?

Avec « Repères », nous souhaitons contribuer par la publication d'articles et de contributions diverses aux travaux engagés dans les instituts. Des mineurs à la défense des services publics : soixante ans de mobilisations et de questionnements dans tout le bassin de Decazeville.

Il y aura bientôt soixante ans, le 19 décembre 1961, débutait la longue et emblématique grève des mineurs de Decazeville qui ne s'acheva qu'à la reprise du travail le 23 février 1962.
A cette époque, la colère gronde dans les bassins miniers depuis l'annonce un an plus tôt du « plan charbonnier » du gouvernement gaulliste qui prévoit la réduction globale de la production charbonnière en France et la fermeture annoncée pour 1965 des puits de l'Aveyron. Le licenciement mi-décembre de huit mineurs met le feu aux poudres. Tout au long des soixante-six jours de luttes en surface comme au fond occupé de tous les puits de mines, les « gueules noires » de l'Aveyron unis et déterminés s'engagent dans des combats méthodiquement préparés. Luttes inédites parfois pour le mouvement ouvrier comme la grève de la faim. La CGT très largement majoritaire veille à ce que ce mouvement de grève soit conduit dans l'union totale des organisations syndicales.
Un immense mouvement de solidarité va crescendo dans tout le bassin, s'élargit à tout le département et bien au-delà. Les femmes et les jeunes prennent une part très active dans le soutien aux grèves et dans l'organisation des manifestations. Les agriculteurs, les commerçants, le monde salarié se mobilisent. Des soutiens multiformes s'organisent dans les autres bassins miniers et toutes les régions de France. Des manifestations rassemblent jusqu'à 30 000 personnes le 9 janvier et 50 000 le 26 janvier à Decazeville. Le gouvernement est contraint à des concessions même si le maintien des exploitations du fond n'est pas gagné. Comme l'analyse l'historienne Rolande Trempé dans le numéro spécial des *« Cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie »* publié en novembre 2011 pour le cinquantenaire de la grève : *« D'abord perçue comme défense des emplois miniers, elle a rapidement été ressentie comme un combat pour la survie du bassin, du département et de la région elle-même »*. Et d'insister en cela : *« cette lutte n'était pas d'arrière-garde mais bien d'avant-garde »*.
Pour preuve, les mobilisations syndicales et sociales unies qui jalonnent les décennies suivantes pour vivre et travailler sur le bassin de Decazeville, pour défendre les emplois et les services publics. Les démarches de rassemblements populaires construits autour des mineurs dans les années 60 perdurent en prenant de nouvelles dimensions au fil des années

Toutes générations rassemblées aux côtés des élus pour la défense de la maternité à l'hôpital. 1998. *(Source : Syndicat des mineurs CGT).*

et des problèmes posés.
La défense des services publics donne une tonalité nouvelle à la territorialisation des revendications et des luttes. Forte de l'expérience de la grève des mineurs, la CGT n'a de cesse de contribuer au rassemblement dans l'action des syndicalistes, des salariés, des élus locaux et des populations pour travailler au *« tous ensemble pour le bassin de Decazeville »*.
C'est ainsi qu'en 1998, à l'indispensable consolidation des activités et emplois industriels fragilisés s'ajoute l'urgence d'agir contre les fermetures annoncées des services de l'hôpital de Decazeville, pour le maintien du commissariat, pour le renforcement du service public d'éducation nationale et des équipements culturels, pour créer des emplois à EDF-GDF, à La Poste, l'Equipement, pour améliorer le réseau routier et désenclaver la région...
La persévérance du syndicat des mineurs CGT de l'Aveyron en lien avec les autres unions locales syndicales et l'engagement des élus locaux permet les 24 et 25 septembre la tenue avec succès *« des 48 heures au service de l'emploi et du devenir du Bassin »*. Plus de 600 personnes dont de nombreux élus départementaux et régionaux y participent. Le 19 octobre 1998, 7000 personnes clament à Decazeville leur attachement aux services publics.
En mai 2000, des fonds sont débloqués en faveur des PME industrielles. Quatre mois plus tard est annoncée la sauvegarde de la maternité et l'hôpital. Acquis souvent remis en cause par les politiques libérales d'austérité et de casse, les manifestations sous forme de rencontres, de débats, de journées d'action, de signatures de pétitions s'échelonnent tout au long des années 2000...

Alain Raynal

Sources : Archives du Syndicat des mineurs CGT de l'Aveyron. « Les Cahiers de l'IHS Mines Energie » de novembre 2011.

Affiche d'invitation au Forum citoyen du 11 juin 1998.
(Source : Syndicat des mineurs CGT).

Entretien avec Jean-Paul Boyer : « Le territoire existe par les solidarités qui s'y tissent »

Secrétaire du Syndicat des mineurs CGT de l'Aveyron, il est l'une des chevilles ouvrières du mouvement depuis le début des années 90. Questions et analyses :

Quel regard portes-tu sur ces décennies de luttes dans le bassin de Decazeville ?

Jean-Paul Boyer : « Revenons d'abord aux années 60 et à l'attachement d'une population à un territoire de solidarité façonné par les luttes des salariés et les acquis obtenus. Ils ont gagné le statut des mineurs, celui des métallurgistes et en Midi-Pyrénées une Convention métallurgie/Région. Ces acquis étaient assortis de dispositifs sociaux d'avant-garde comme le régime 100 % de couverture sociale et maladie pour les familles de mineurs, les centres de santé... Ces protections sociales ont eu un effet d'entraînement en inspirant les autres catégories de salariés pour leurs propres revendications. Les salaires ont été globalement valorisés dans tout le bassin.
Depuis le tournant des années 2000, les diverses composantes de la population, salariés, fonctionnaires, commerçants, se sont collectivement mobilisés contre les menaces de déclassement imposé à tout le bassin. Ce sentiment de déclassement et la colère qui en

Suite →

découlait ont pris corps à partir de l'annonce de la fermeture de la maternité à Decazeville, symbole négatif de l'abandon du bassin par les dirigeants politiques au pouvoir. Les menaces s'élargissaient aussi aux autres services publics : la santé, l'Education nationale, le commissariat...
Nous sommes passés des luttes de la corporation minière après 1961 aux métallurgistes concernés entre 1983 et 1987 puis aux mobilisations de toute la population ».

Avec la défense de l'emploi, celle des services publics n'a-t-elle pas constitué le ciment de l'élargissement territorial.

Jean-Paul Boyer : « Oui, nous sommes passés d'un soutien aux luttes des mineurs et des métallos à une appropriation plus collective pour de meilleures conditions de vie pour tous. Nous nous sommes battus plus largement pour nos emplois, notre santé, pour nos activités commerciales, agricoles, pour nos écoles.
Jusqu'aux années 90, nous vivions au cœur de corporations stables et de référence qui s'identifiaient aux communes du bassin avec l'esprit de clocher qui s'y rattachait. Par exemple, à Viviez, les joueurs de rugby étaient les zingueurs car ils travaillaient à l'usine Vieille Montagne, les derbys de rugby entre Decazeville et Viviez étaient particulièrement chauds.
Avec la fermeture des mines souterraines, puis le démantèlement de la sidérurgie à la fin des années 80, suivie de l'annonce du Pacte charbonnier en 1994 prévoyant la fermeture de la dernière mine à ciel ouvert, la population percevait déjà ce redéploiement géographique de l'industrie lourde et ses conséquences.
Par la suite à partir des années 2000 et dans des conditions politiques et économiques différentes ce sentiment général de déclassement et les réactions populaires qui en résultaient ont favorisé les rassemblements pour : *« Le droit de naître, de travailler et de vivre au pays ».*
Lors des mobilisations de 1998 et du Forum pour l'emploi, nous avions réalisé une vidéo « *Bassin de Decazeville, L'énergie de vivre* ».
Toutes ces mobilisations s'opposaient aux politiques des gouvernements successifs. Valls et Hollande, puis Macron, n'ont fait qu'aggraver les choses avec une politique de mise en concurrence des salariés et des territoires.
Cet attachement au territoire n'est pas que géographique, j'insiste, il résulte d'abord des solidarités que les populations ont tissées au fil des luttes. »

Comment l'action syndicale a-t-elle conjugué à la fois la question sociale et la question territoriale ?

Jean-Paul Boyer : « Nous passions d'une structuration d'industrie lourde avec des droits sociaux et syndicaux importants à une structuration en PME accompagnée d'une chute des effectifs dans les services publics. Donc d'une gouvernance nationale de grands groupes impliquant un rapport plus direct entre syndicats et ministères à un syndicalisme qui devait se réorganiser et s'adapter au niveau des sous traitants.
L'utilité d'un syndicalisme interprofessionnel devenait incontournable. Cette inter-professionnalisation a imbriqué la question sociale et la question territoriale.
Avec le fonctionnement de l'union locale syndicale, elle a permis à la CGT d'impulser la rédaction d'une plate-forme revendicative commune aux salariés qu'ils soient du privé ou du public. Et sur laquelle se sont retrouvés les professions induites avec les commerces, les services et l'agriculture. »

Quels ont été les débats au sein de la CGT ?

Jean-Paul Boyer : « Cela n'a pas été simple dans la CGT. A partir du moment où était planifiée la fermeture des mines et de la centrale à charbon, était posée la question du devenir, de l'activité et de l'organisation de la CGT sur le bassin.
Fin 1995, la réflexion s'est portée sur l'élargissement pour le territoire de la plate-forme syndicale, et donc sur la stratégie à suivre pour développer un rapport de force. Nous avons été aidés par Gérard Alezard de la Confédération et par François Duteil pour la Fédération CGT de l'Energie.
Nous avons du mener les débats dans le syndicat sur la nécessaire unité syndicale. Un débat récurrent. Mais également sur le périmètre et la forme du rassemblement à construire qui réunissait à la fois les salariés et populations victimes mais aussi des élus des partis au pouvoir et des dirigeants de PME. Le débat a été difficile. Y compris avec des élus de gauche. Pour cette démarche de rassemblement nous avons pu nous appuyer sur la FSU qui venait de se créer.
L'initiative de l'automne 98 avec le Forum pour l'emploi a dynamisé ce rassemblement dans l'action et permis qu'une délégation représentative de la diversité du Tous Ensemble dont l'UL

CGT soit reçue par les services de Lionel Jospin à Matignon ».

Quels résultats et quels enseignements tires-tu de ces années de ces mobilisations ?

Jean-Paul Boyer : « D'abord des acquis : le maintien de la maternité et des services hospitaliers, des dispositifs et des fonds dédiés qui ont donné quinze ans de répit aux activités industrielles et aux services publics. Ils ont redonné espoir à la population avec le sentiment d'exister et d'être reconnu.
D'autre part, par ces luttes et leurs résultats, les syndicats CGT se sont restructurés et développés. Ils ont pris appui sur de nouveaux militants et militantes qui composent aujourd'hui les nouvelles générations de responsables syndicaux. C'est une grande satisfaction de constater que les salariés d'aujourd'hui disposent sur le bassin d'un syndicat fort pour se défendre.
Les formes d'action que nous avons menées et l'idée de forum perdurent. En septembre 2017, 5 000 personnes ont encore manifesté pour conserver les 450 emplois de la Société aveyronnaise de métallurgie (la SAM).
Cependant, notre territoire comme d'autres sont, depuis Valls, Hollande et aujourd'hui Macron, laissés seuls face aux choix des grands donneurs d'ordre privés ou publics très éloignés du bassin. Le devenir de la SAM est aujourd'hui conditionné par la seule volonté de Renault. En 2016 le gouvernement Valls a autorisé la fermeture de la maternité et l'affaiblissement de l'Hôpital de Decazeville. La politique poursuivie par Macron ne prête qu'aux territoires les plus riches : les autres restent invisibles, ignorés et n'ont accès qu'aux miettes des logiques d'appels à projets.
Sur le bassin de Decazeville, les salariés sont aujourd'hui en recherche de stratégie pour résister et pour gagner. Ils peuvent compter sur la CGT et ses nombreux militants actifs. »

Propos recueillis par A. R.

Prud'hommes du Tarn: Un service public à la moulinette Macron

Tout le monde connaît les prud'hommes, juridiction de premier degré chargée de régler les litiges liés à l'exécution ou à la rupture du contrat de travail entre employeurs et salariés de droit privé.

L'origine du mot prud'homme apparaît au XIe siècle, elle provient de preux homme, la racine latine de preux signifiant être utile. Les premiers conseils des prud'hommes furent créés en 1296, année où le conseil de la ville de Paris a créé 24 prud'hommes pour assister le prévôt des marchands et les échevins afin de juger les contestations entre marchands et fabricants fréquentant les foires et les marchés.

Le 18 mars 1806 est créé le conseil des prud'hommes de Lyon sur l'exemple des tribunaux favorisant la conciliation entre canuts et fabricants de soie, les employeurs y sont majoritaires. La législation est remaniée sous la IIe République par une loi du 27 mai 1848 qui instaure le paritarisme et la présidence tournante entre employeurs et salariés, le président ayant voix prépondérante. Par la suite une loi de 1905 supprime la voix prépondérante du président, les conseils de prud'hommes sont étendus à de nouvelles professions, les femmes deviennent électrices en 1907 puis éligibles en 1908.
En 1979 la loi Boulin a généralisé l'institution sur le plan géographique et sur la couverture des branches d'activité. Fin 2008 il existait 271 conseils de prud'hommes.

Les coups portés à l'institution

Sous Sarkozy en 2008 la réforme de la carte judiciaire a conduit à la fermeture de 61 conseils de prud'hommes.

En 2008, il met en œuvre la procédure de la rupture conventionnelle, procédure

Manifestation à Albi le 28 juin 2006 contre la réforme du Code du travail. *(Source : CGT Tarn).*

Suite →

qui permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie. Elle est en principe basée sur le volontariat, elle ne peut être imposée par l'une ou l'autre partie. Mais dans les entreprises inorganisées syndicalement beaucoup de salariés se sont vus imposer une rupture conventionnelle au motif qu'ils allaient de toute façon être licenciés et que cette procédure leur permettait de toucher les indemnités légales et conventionnelles, qu'ils allaient bénéficier de 2 ans de chômage, le coût financier du licenciement étant reporté de l'employeur vers pôle emploi. Selon le ministère du travail 444 000 ruptures conventionnelles ont été enregistrées sur l'année 2019, ce qui porte le total à 3,7 millions depuis la mise en place du système. Les conseils de prud'hommes ne sont pas saisis de ces licenciements déguisés.

Le coup de grâce est porté par Emmanuel Macron suivant sa méthode habituelle par ordonnances :

- Ministre de l'économie de François Hollande, il complexifie en 2016 la saisine du conseil. Alors qu'auparavant une simple déclaration orale suffisait, il faut aujourd'hui remplir un formulaire de sept pages et déposer les pièces nécessaires à la saisine du conseil, pratiquement déposer les conclusions en même temps que la demande.
- Une ordonnance du 22 septembre 2017 met en place les barèmes dits « Macron » qui instaurent des indemnités minimales et maximales en fonction de l'ancienneté du salarié. Les justiciables n'espérant pas un gain potentiel par rapport au plafond « Macron », surtout face aux délais de procédure qui varient de 16 à 30 mois, peuvent se dire que le jeu n'en vaut pas la chandelle.
- Une autre ordonnance encore du 22 septembre 2017 met aussi en place la rupture conventionnelle collective, mode de départ collectif qui permet à plusieurs salariés volontaires de pouvoir quitter l'entreprise. En 2018 il a été signé 60 ruptures conventionnelles collectives.

Des conseils vidés de leur substance

Toutes ces dispositions ont vidé de leur substance les conseils de prud'hommes. Entre 2005 et 2018 le nombre d'affaires nouvelles a baissé de 40,95 %, passant de 202 658 à 119 669. Dans le Tarn, après la suppression du conseil (CPH) de Mazamet en 2008 nous enregistrons une baisse constante des affaires dans les deux conseils restants et dans l'ensemble des sections. De 700 affaires environ en 2013, on est passé à 430. Sur le conseil d'Albi on est passé de 492 affaires en 2009 à 204 en 2019 et la tendance se poursuit en 2020. Toutes les sections sont impactées, mais plus particulièrement la section Industrie, de 85 affaires en 2009 à 17 en 2019, ce qui doit être le reflet de la désindustrialisation d'un territoire comme celui du nord du Tarn. Il est à noter la forte diminution intervenue en 2017 : 154 affaires sur le CPH d'Albi et 146 sur le CPH de Castres. Les débats publics sur la loi « Macron » évoquée précédemment et les lois « travail » ont certainement eu une incidence sur cette chute. Les salariés ont eu le sentiment de l'inutilité d'engager une action en justice lourde et longue pour un résultat minime.
Car en effet, en plus des coûts portés à l'institution, il y a également les différentes réformes qui ont encore affaibli le code du travail et les droits des salariés.
L'inversion de la hiérarchie des normes, engagée en 2002 avec les lois Aubry II, puis en 2004 avec les lois Fillon, accentuée par les lois Macron et El Khomry en 2016 et 2017. Elle a permis aux employeurs de contourner les conventions collectives et le code du travail, affaiblissant encore un peu plus les droits collectifs des travailleurs.
Les rassemblements organisés devant les conseils des prud'hommes du Tarn en 2016 et les interventions des Présidents, lors des audiences solennelles des débuts d'années ont ralenti mais pas renversé la tendance des tenants du pouvoir, à poursuivre l'affaiblissement de cette institution.

La baisse des affaires auront des conséquences sur le nombre de conseils. Après la suppression des élections des conseillers prud'homaux, il est à craindre que le conseiller prud'homal devienne un simple assesseur du juge professionnel, l'échevinage devenant la dernière étape de suppression, après 200 ans d'existence, de cette institution juridique paritaire.

Sylvain Artigau et Christian Zullo

Haute-Garonne :
De l'ONIA de 1924 jusqu'à la fin d'AZF 2001

Pourquoi l'appartenance à un statut de la fonction publique, ou de travailleurs de l'Etat revêt-elle de l'importance pour les employés officiant pour le compte de l'Etat ou de délégation de service public ?

Cette question a une résonance forte aujourd'hui dans le contexte de libéralisation croissante de l'économie et de remise en cause des conquêtes sociales. C'est ce que révèle l'histoire des salariés de l'ONIA, qui ont, sur plusieurs décennies, livré des luttes pour tenter de le conquérir, ou du moins de s'en approcher. Un long combat, ponctué de victoires et de désillusions des salariés de l'Office National Industriel de l'Azote (ONIA) en faveur d'un statut distinctif.
Cette installation industrielle stratégique, voulue par le gouvernement (loi du 11 avril 1924), loin des frontières allemandes, devait produire de l'acide nitrique, matière première pour la fabrication des poudres et explosifs en temps de guerre et des engrais azotés en temps de paix.

En 1925, les premiers embauchés de l'Office furent des gardes provenant de la Poudrerie Nationale de Toulouse (PNT), chargés de sécuriser cette usine. Ils étaient pour partie adhérents à la CGT de la PNT et avaient gardé leur statut de travailleurs de l'Etat. En revanche, le personnel embauché pour faire fonctionner l'usine, fut soumis au régime strict du secteur privé. Ces derniers s'aperçoivent alors très vite des différences de traitement.
L'effectif, s'il ne cesse de croître, jusqu'à atteindre 2 800 personnes en 1930, connaît des fluctuations importantes du fait des nombreuses démissions qu'engendrent la faiblesse des salaires, les rudes conditions de travail, la discipline abusive, voire de maltraitance, l'absence d'œuvres sociales. Les employés créent en octobre 1925 une première section syndicale dépendante de la poudrerie. Puis, sous l'impulsion d'Emile Bessat (ancien de la PNT, et conseiller municipal), ils s'émancipent de leur tutelle. En avril 1926, ils informent le directeur de leur adhésion à la CGT. Ils s'affilient à la puissante Fédération des Travailleurs de l'État. Ce choix très fort, démontre à l'Etat leur désir d'acquérir un statut similaire à celui de la PNT. Ce choix marque aussi un tournant dans les relations sociales.
Jusqu'à là, le directeur ne se plaignait guère des revendications qu'il considérait *« comme des plus faciles à résoudre »*. Dès le mois suivant, ils revendiquent le statut des travailleurs de l'Etat assurant de meilleures conditions : grilles salariales, primes, congés payés, caisse de retraite, assurances, secours mutuels, logements, écoles, etc, ainsi qu'une convention collective garantissant des règles, et la limitation de l'arbitraire patronal.
Pour contrecarrer ce projet, le directeur de l'ONIA, propose au conseil d'administration d'effectuer de légères concessions... *« afin de s'attirer les grâces du personnel... il en coûtera quelques dépenses... sans rapport avec les avantages que l'ONIA en retirera »*. Et il aurait donc : *« plus à gagner à collaborer avec la direction, que de se défendre d'elle »*...

Ouvriers au service de l'expédition vers 1952. *(Source : Collection particulière de Mme Sylvie Blangi).*

En juillet 1927, lors d'une entrevue avec le ministre des travaux publics, celui-ci aurait dit qu'il *« leur donnerait satisfaction »*. Le directeur en l'apprenant, rédige une lettre de protestation pour le C.A. Il rappelle que donner *« un*

Suite →

statut analogue à celui du personnel de l'Etat changerait du tout au tout le caractère industriel que la loi a voulu donner à l'office ». D'ailleurs écrit-il, « *les ouvriers se considèrent déjà comme étant... des travailleurs de l'Etat* ». Dans pareil cas, il ne pourrait plus licencier un ouvrier au titre de son adhésion à un syndicat, « *comme peuvent le faire les entreprises privés.* » Et encore moins appliquer la « *discipline nécessaire à la bonne conduite de l'établissement* »... qu'il ne « *pourrait lutter avec le privé... en restant prisonnier... de contrôles que ne connaît guère le privé* ».... et déplore « *le rôle joué par la CGT qui en profiterait pour étendre son influence* ».

Malgré de nombreux recours, le syndicat regrette « *ne pas parvenir à briser le mur d'airain que représente ce directeur* ».

1935, huit années ont passé et rien n'a bougé. La situation s'est empirée depuis la crise économique de 1930.

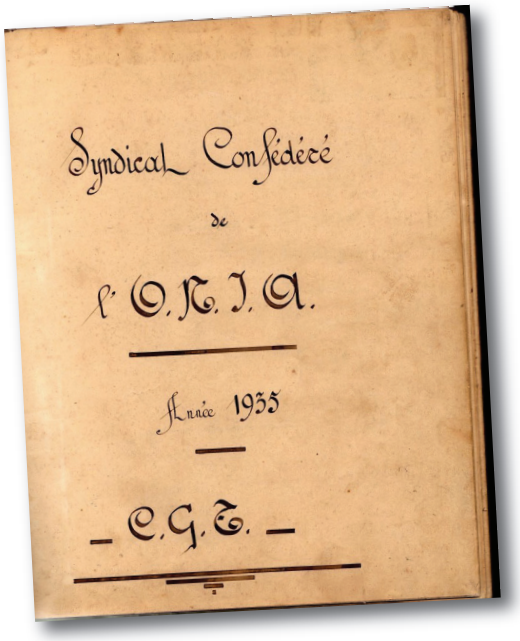

L'importation massive du nitrate chilien menace toujours les emplois. Le malaise social s'accentue : 1/3 du personnel licencié, chômage partiel, postes moins rémunérés, diminution des primes, discipline militaire. Cette frustration est attisée par les mesures « antisociales » du gouvernement de Pierre Laval. Face à pareil mesure, les militants saisissent l'occasion pour mettre en exergue les contradictions de l'Etat à leur égard. « *L'ONIA est un peu comme la chauve-souris de la fable de Lafontaine : tantôt oiseau, tantôt souris... Il faut arrêter de tondre le moutons* » argumentent-ils.

L'obstruction de l'Etat-patron

Quand il s'agit d'effectuer des prélèvements sur le salaire des employés de l'état, l'Office... en fait partie, mais quand ceux-ci revendiquent les mêmes avantages, ils ont de nouveau un statut privé.

Le conseil syndical du 15 avril 1935 sollicite les députés Bedouce et Berlia, pour contester ces restrictions. Le ministère de tutelle informe le député E. Berlia, qu'il n'y aura plus de licenciement, et exonère pour partie les ouvriers de ces mesures. 650 sur 2 100 personnes perdront tout de même entre 8 et 12 % de salaire.

Face à l'obstruction de l'Etat-Patron, les salariés placent leur espoir dans un débouché politique. Ils espèrent que le Front Populaire remportera les élections législatives de mai 1936, et ainsi, avoir un gouvernement plus ouvert aux doléances ouvrières.

Le 31 octobre 1935 une délégation part à Paris et dépose la proposition de statut au ministère des travaux publics.

Le 2 février 1936, elle sollicite une audience au ministre, et rencontre les députés de Toulouse qui soutiennent leur action, ainsi que celle du puissant secrétaire de la Fédération des Travailleurs de l'État. Inflexible, le ministre leur répond qu'il n'est pas possible d'assimiler l'ONIA à la poudrerie. L'usine doit se conformer aux règles des entreprises privées.

Suite à la victoire du Front populaire, le conseil syndical rédige un communiqué publié dans les journaux régionaux revendiquant le statut. Après les Accords de Matignon et des premières lois sociales du gouvernement Blum, le secrétaire du syndicat écrit une lettre à tous les députés nouvellement élus afin de voir des négociations s'ouvrir, conformément à la loi, pour rédiger une convention collective pour le personnel de l'ONIA. Le 11 juin 1936, la CGT dépose l'avant-projet chez le Directeur. Celui-ci, retord, propose d'introduire dans le débat « l'amicale catholique ». La CGT rejette cette tentative de déstabilisation. La direction s'incline provisoirement mais ne renonce toujours pas à semer la discorde. Et le 12 juin 1936, elle avance une contre proposition. Profitant d'un rapport de force favorable, les délégués refusent de la consulter. En effet, la gauche est au pouvoir. Albert Bedouce, député de Toulouse et ancien maire de la ville, est nommé ministre des travaux publics (ministère

de tutelle de l'ONIA). Finalement, le 25 juin 1936, la première convention collective de l'ONIA est enfin acceptée, mais le gouvernement refuse en revanche d'octroyer au personnel un statut similaire aux poudreries. Un vote, en Assemblée Générale, viendra l'approuver malgré les reproches d'une partie d'entre eux au prétexte que certaines revendications de départ n'ont pas été retenues.

Nationalisé puis cédé au privé

Après la défaite de 1940, le régime de Vichy s'installe et les syndicats sont interdits. Il faut attendre la libération, et 1945 pour que le gouvernement provisoire de Charles De Gaulle intègre l'ONIA dans un vaste secteur nationalisé. Cette avancée sociale s'avère plus significative que celle de 1936. Elle satisfait d'autant mieux les salariés, et la CGT, que les communistes, devenus prépondérants en son sein, ont eu leur mot à dire. Pendant plus de quarante ans ces statuts demeureront une base solide qui fera de l'ONIA une société prospère et très importante sur Toulouse, employant plus de 3 400 personnes à son apogée, rivalisant d'attractivité avec les grandes entreprises de la région.
La privatisation partielle de 1968, la sous-traitance de l'entretien, ainsi que celle du service des expéditions, l'arrêt de certaines productions, la fermeture du centre de recherches, la fin de son rôle stratégique engendrant un désintérêt de l'Etat, puis sa modernisation, entraîneront une fonte drastique des effectifs. La vente de l'usine au secteur privé sonnera le glas de cette conquête.

A partir de 1974, les nouveaux embauchés ne bénéficieront plus du statut hérité de 1945.

En 2002, après l'explosion d'AZF, seulement deux-cents personnes environ, sur quatre-cent soixante, relevaient toujours de ses dispositions.

Armand Cassé

Hautes-Pyrénées : 1968, le « constat Oudinot »

L'état employeur n'a jamais été à la pointe des droits syndicaux, seul le rapport de force l'a contraint d'accorder des mesures déjà appliquées dans le secteur privé.

Si les grèves de mai-juin 1968 ont joué un rôle capital pour la conquête de nouveaux droits syndicaux, (constat de Grenelle et la loi du 27 décembre 1968), peu a été dit ou écrit de la négociation menée les 28 et 29 mai sous la présidence Georges Pompidou, Premier ministre, et poursuivie les 1er et 2 juin par Robert Boulin, le nouveau ministre de la Fonction publique avec les fédérations de fonctionnaires, puis du secrétaire d'Etat Philippe Malaud.
Un « Relevé de conclusions » est établi portant notamment sur des hausses de points de la grille indiciaire, une réduction de la durée du travail, avec l'engagement de poursuivre des négociations dans des commissions chargées d'examiner notamment les questions sociales et les droits syndicaux. Ce « Relevé de conclusions » sera connu sous le vocable de « constat Oudinot »[1].
C'est à souligner car jamais dans le passé il n'y avait eu de négociations entre le gouvernement et les organisations syndicales de fonctionnaires. Georges Pompidou avait répondu peu de temps auparavant à une délégation syndicale, que « l'Etat ne négocie pas avec lui-même ». Cette conception autoritaire perdurera dans les esprits des gouvernements de droite avant de trouver une réponse positive sur l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique.
Il faut reconnaître que deux facteurs essentiels ont marqué toute une période du XXe siècle à savoir, d'une part, le ferme rejet par le Conseil d'Etat associé aux politiques fluctuantes des gouvernements en place déniant le droit syndical aux fonctionnaires et d'autre part, la volonté des personnels de la Fonction publique de se réunir dans des associations professionnelles, puis de les transformer en syndicats, de se regrouper dans une fédération au mépris de tous les interdits et de toutes les poursuites.
Si le droit syndical est formellement reconnu au lendemain de la Libération par l'article 6 du statut général des fonctionnaires, il reste que les fonctionnaires s'étaient octroyé de longue date, et c'est à souligner, ce droit fondamental, consacré par une loi marquant une situation de fait, une lutte de plusieurs décennies.
De fait, les luttes de mai-juin 1968 ont permis d'ouvrir une nouvelle voie sur l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique qui se retrouve dans l'énoncé du « constat » ainsi rédigé : *« le gouvernement affirme la très grande importance qu'il attache au problème de l'exercice du droit syndical dans la fonction publique. Il se déclare prêt, dans un délai très court, à promouvoir un ensemble de dispositions de nature à porter au plus haut niveau d'efficacité et de confiance mutuelle les rapports entre l'Etat et les représentants de fonctionnaires. Il s'engage à constituer, avec toutes les organisations syndicales, une commission qui sera chargée d'étudier et d'élaborer très rapidement les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs ».*

Suite →

Il va sans dire que l'exécution de cet engagement ne s'est pas faite sans difficultés, ni hostilités des partis de la droite ; conflits, désaccords, interruptions, provocations pour empêcher d'aboutir. Ce n'est finalement que sur une instruction en date du 14 septembre 1970 sous la signature du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas que le coup de sifflet fut donné pour mettre un terme à ce climat antisyndical, du moins sur cet épisode. Il est intéressant de noter que dans le préambule de l'instruction il est spécifié : « *le gouvernement considère que les organisations syndicales constituent vis-à-vis des pouvoirs publics, la voie naturelle de représentation des personnels de l'Etat* ».

Pour autant il faudra encore une bonne décennie, et tout au long de cette période, pour obtenir des avancées majeures en corrigeant divers textes et circulaires ministérielles portées essentiellement par la CGT jusqu'à obtenir de façon substantielle les modalités d'exercice du droit syndical dans la Fonction publique.

Ainsi, au lendemain des élections de 1981 un groupe de travail a en charge d'améliorer les conditions d'exercice des droits syndicaux et de leur donner un fondement juridique. Les travaux du groupe de travail constitué, en liaison avec les organisations syndicales, ont abouti à l'un des décrets du 28 mai 1982. Il est à noter que seuls les représentants de la CGT et de la Fen [2] ont voté pour.

Enfin, si la Constitution de 1946 a affirmé dans son préambule, repris par celui de la Constitution de 1958, que « *le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent* », l'exercice du droit de grève dans les services publics ne cesse d'être objet de débats et de controverses avec l'aide consensuelle et très appuyée de la plupart des médias cherchant à dresser l'opinion publique contre les salariés des services publics lorsqu'ils usent de leur droit de grève. Les propositions de lois émanant la plupart du temps des parlementaires de droite tendent à limiter l'exercice du droit de grève dans les services publics. Notons que des lois ont effectivement privé de ce droit les personnels dans un certain nombre de corps d'Etat et que de multiples circulaires ministérielles ont pour objet d'interdire en pratique la possibilité de participer à une grève quand il ne s'agit pas de mesures coercitives tant sur le plan des retenues salariales que par des sanctions disciplinaires. De ce point de vue le pouvoir issu des élections présidentielles et législatives de 1981, n'abroge en rien toutes les mesures restrictives du droit de grève dans les services publics. Les successeurs présidentiels jusqu'à ce jour poursuivent leur travail inlassable de « diviser pour régner ».

Dès lors, l'intervention des personnels eux-mêmes est déterminante, décisive pour un véritable progrès.

Manifestation à Tarbes au début des années 1970 pour la défense de la Fonction publique. *(Source : IDHS-CGT 65).*

Jean-Luc Ambrosini
Président de l'IDHS CGT des Hautes-Pyrénées

1. « Oudinot » - (Nicolas-Charles Oudinot, maréchal d'Empire), il s'agit de la rue Oudinot à Paris 7e, siège, durant cette période, de la direction générale de la Fonction publique.

2. F.E.N. : Fédération de l'Education Nationale, scission au sein de cette organisation syndicale en 1992 pour devenir FSU et UNSA.

Bibliographie :
« Fonction publique – les points sur les i »,
pp 106-110, René BIDOUZE, VO Editions - 1995.

« La grève » Georges Séguy
Editions de l'Archipel -1993

Drapeaux : un patrimoine en restauration

A l'initiative de la restauration de drapeaux centenaires des syndicats et corporations ouvrières (voir « Repères » 57 d'avril 2020) dont les travaux devraient durer de janvier à mars 2021, l'IDHS de Haute-Garonne lance un nouvel appel à la souscription.

A leur manière les drapeaux des corporations racontent aussi l'histoire des luttes sociales en Haute-Garonne où les travailleurs sont organisés par profession.
En 1872, on compte à Toulouse de 6 500 à 7 000 petits ateliers qui emploient quelques 16 000 ouvriers. Ils ont mené des luttes et des grèves importantes pour les salaires en 1811, pour la journée de 10 heures en 1867. Tous ces syndicats professionnels font confectionner des drapeaux qu'ils utilisent lors des luttes. L'Union départementale CGT et son Institut départemental d'histoire sociale disposent de dix-sept drapeaux, en étoffe Gros de Tours et satin, inscrits au patrimoine des objets mobiliers depuis le 22 septembre 2011. Ils représentent les différentes corporations d'une période allant de la fin du XIX[e] siècle au début du XX[e] siècle.
Parmi ces dix-sept bannières, trois concernent les ferronniers du midi, les syndicats des ouvriers cuisiniers et des industries chimiques. Bien détériorées elles nécessitent un important travail de rénovation. Afin que leur usure ne devienne irrémédiable, l'UD et l'IDHS 31 ont lancé un programme de rénovation et pris contact auprès de spécialistes dont à Toulouse, Mme Nadège François, diplômée du master de conservation-restauration des biens culturels à Paris 1 Panthéon Sorbonne. Le montant des travaux estimé pour les trois drapeaux à 17 724 euros et devraient s'étaler jusqu'en mars 2021. Des demandes de subventions ont été déposées auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et du Conseil département de la Haute-Garonne. Un partenariat est également engagé avec la Fondation du Patrimoine. Au 3 décembre, 66 425 euros étaient collectés. Les dons lancés auprès des syndicats CGT, des unions locales et associations ont récolté un millier d'euro. La DRAC a attribué une subvention de 2 000 euros. Les sommes regroupées pour cette rénovation atteignaient en fin d'année 9 425 euro.

L'UD 31 et l'IDHS tiennent à remercier l'ensemble de ces premiers donateurs, institutions, syndicats et militants, et lancent un nouvel appel à souscrire afin d'atteindre l'objectif.
« Nous sommes à la moitié du parcours, nous savons que nous pouvons compter sur votre soutien et contribution afin de préserver l'histoire du mouvement ouvrier et celle du syndicalisme par la protection des archives et du patrimoine. Sauvegardons ensemble un passé qui éclaire toujours le présent ».

Albert Fenouil,
pour l'IDHS 31

Photo : IDHS 31

Comment souscrire :

Pour les syndicats et structures CGT, et les associations :
les chèques sont à libeller à l'ordre d'IDHS31 et envoyer : IHDS31. Bourse du travail. 19 place Saint - Sernin 31070 Toulouse CEDEX 7.

Pour les contributions personnelles, il suffit de se rendre sur le site : www.fondation-patrimoine.org.
Après avoir envoyé le bon de souscription et effectué le don, un reçu fiscal sera retourné par la Fondation du patrimoine. Les donateurs bénéficieront d'une réduction d'impôt de 66 % du montant du don.

Jean Jaurès et l'islam

L'historien et auteur[1] Alain Ruscio, spécialiste de l'histoire coloniale, a très récemment publié dans la revue en ligne « Histoire coloniale et post coloniale » une étude historique sur « l'islamophobie » à la française. Dans la période actuelle, ce texte[2] est une contribution utile pour notre réflexion collective. « Il n'a aucunement l'intention de nier le traumatisme produit par la cascade d'attentats et de crimes odieux perpétrés en France par certains fous de Dieu. L'auteur, ancien professeur d'histoire dans le secondaire, ne peut que penser avec émotion et horreur au sort de Samuel Paty et partager la douleur du pays ». Son rôle d'historien vise à rappeler que tout phénomène de société a des racines dans le passé.

S'il est un homme, au sein de la gauche française, souligne Alain Ruscio, qui a constamment combattu la guerre ouverte contre un pays musulman, en l'occurrence le Maroc, et son accompagnement idéologique, la défiance à l'égard de l'islam, ce fut bien Jean Jaurès.

Extraits :

En 1908, quatre ans avant l'instauration du Protectorat, Jean Jaurès mit en garde contre un effet pervers des brutalités coloniales : « *Vous savez bien que ce monde musulman, meurtri, tyrannisé tantôt par le despotisme de ses maîtres, tantôt par la force de l'Européen envahisseur, se recueille et prend conscience de son unité et de sa dignité. Deux mouvements, deux tendances inverses se le disputent : il y a les fanatiques qui veulent en finir par la haine, le fer et le feu, avec la civilisation européenne et chrétienne, et il y a les hommes modernes, les hommes nouveaux [...], il y a toute une élite qui dit : « L'Islam ne se sauvera qu'en se renouvelant, qu'en interprétant son vieux livre religieux selon un esprit nouveau de liberté, de fraternité, de paix* » [...]. Et c'est à l'heure où ce mouvement se dessine, que vous fournissez aux fanatiques de l'Islam le prétexte, l'occasion de dire : « *Comment se réconcilier avec cette Europe brutale ? Voilà la France, la France de justice et de liberté, qui n'a contre le Maroc d'autre geste que les obus, les canons, les fusils ! ». Vous faites, messieurs, contre la France, une politique détestable* » (Chambre des Députés, 24 janvier 1908).

Quatre années passent, la politique d'agression contre les pays musulmans encore indépendants s'est accentuée (guerre de Lybie menée par les Italiens en 1911, imposition du Protectorat à un souverain marocain acculé par le colonialisme français en 1912).

Et Jaurès persiste : « *Que voulez-vous que fasse l'Islam quand il se sent de toutes parts pressé et menacé, quand aux combinaisons des financiers s'ajoutent pour le perdre les survivances du vieux prosélytisme religieux ?*

Nous, socialistes, dévoués sans réserve à la politique de laïcité, nous sommes trop préoccupés en même temps du large problème social pour être obsédés de la peur du cléricalisme. Quand on constate cependant que, en France, les chefs du Parti catholique ont poussé avec une ardeur extraordinaire à l'entreprise marocaine, quand on sait qu'en Italie c'est la banque papale qui a presque imposé l'expédition tripolitaine, quand on lit dans le journal « La Croix » d'hier, à propos de l'action des États balkaniques contre la Turquie : « Il y a dans l'Histoire des événements analogues à ceux d'aujourd'hui : on les appelle les Croisades », on se demande si tout n'est pas calculé pour exaspérer l'islam, pour le jeter aux résolutions extrêmes, et si la propagande religieuse ne veut pas s'ouvrir par des moyens de force des champs d'action nouveaux comme le capitalisme colonial et aventurier. On ne peut s'étonner en tout cas que partout, de l'Inde au Maroc, le monde musulman s'émeuve » (L'Humanité, 3 octobre 1912).

Reconnaissons à ces formules une incontestable résonance contemporaine...

Alain Ruscio

1- Publié en octobre 2020 : « Quand les « civilisateurs » croquaient les « indigènes ». Un ouvrage d'Alain Ruscio et Marcel Dorigny sur la caricature raciste à l'époque coloniale

2- Article complet consultable : https://histoirecoloniale.net/La-France-et-l-islam-la-mefiance-vient-de-loin-par-Alain-Ruscio.html

Date à retenir

Toulouse. 24 mars 2021

1871 : Commune de Paris, Communes d'Occitanie

Dans le cadre de l'anniversaire des 150 ans de la commune, une initiative est d'ores et déjà prévue à Toulouse le 24 mars prochain dans la grande salle de la Bourse du Travail. Elle est organisée par l'association des Amis de la Commune de Paris dont le président Jean-Louis Robert sera présent, en partenariat avec l'Association des Amis de Jean Jaurès à Toulouse et l'IRHS-CGT.

Nos agences en Midi-Pyrénées

Albi
105, bd Soult 81000 Albi
Tél. 05 63 49 17 37

Auch
21, avenue d'Alsace 32000 Auch
Tél. 05 62 62 38 46

Bagnères-de-Bigorre
rue Blanche-Odin
65200 Bagnères-de-Bigorre
Tél. 05 62 95 48 98

Castres
21, place Soult
81100 Castres
Tél. 05 63 35 70 27

Colomiers
10, passage du Ségala
31770 Colomiers
Tél. 05 34 55 30 45

Pamiers
21, rue d e la République 09100 Pamiers
Tél. 05 61 68 77 67

Tarbes
8, avenue de la Marne 65000 Tarbes
Tél. 05 62 93 52 33

Toulouse
Pont des Minimes (métro : canal du Midi)
Siège Social - 70, bd Matabiau BP 7051
31069 Toulouse Cedex 7
Tél. 05 62 73 33 40

Centre-ville (métro : Jeanne d'Arc)
56-58, rue Matabiau - 31000 Toulouse
Tél. 05 34 66 60 20

Toujours mieux
vous protéger...

mutaero
Vous respirez la santé

N°Cristal 0 969 36 80 80
APPEL NON SURTAXE

www.mutaero.net

MUTUALITÉ FRANÇAISE